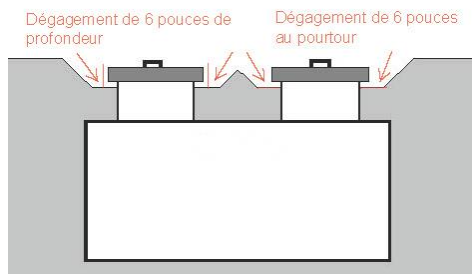


# Rendez votre fosse septique accessible

Il est très important que toutes les consignes suivantes soient respectées afin que l'entrepreneur puisse effectuer la vidange de votre installation septique.

- 1- Affichez votre numéro civique (adresse) et assurez-vous qu'il soit **bien visible de la rue** ;
- 2- **Avant** la semaine à laquelle la vidange est prévue, localisez la fosse : tous les couvercles doivent être **dégagés d'au moins 6 pouces au pourtour et sur la profondeur**. SVP, creusez le pourtour à l'aide d'une pelle pour permettre de basculer les couvercles sans difficulté et sans les briser. Les couvercles de fosses en polyéthylène doivent être dévissés, mais non enlevés ;



- 3- Retirer tout ce qui peut bloquer l'accès aux couvercles (mobilier, structure, planches de patio, tables, pots de fleurs, blocs de ciment, etc.) ;
- 4- Mettre en place des repères visibles **si la ou les fosses sont difficilement repérables** (ex : balises, petits drapeaux, affiches) ;
- 5- Dégager l'accès à votre propriété pour permettre le passage du camion **d'une hauteur et d'une largeur de 13 pieds** ;
- 6- Dégager le terrain de sorte que le camion puisse être placé à moins de 130 pieds de la fosse ;
- 7- Tenir à l'écart et à une distance sécuritaire les animaux domestiques tels que les chiens ;
- 8- Tout contribuable possédant un système de type **BIONEST** doit obligatoirement arrêter la pompe avant que la vidange de la fosse soit effectuée ;
- 9- Laisser les barrières donnant accès à votre propriété ouverte (débarrer les cadenas).